

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 28 avril 2026 à 20 heures, à l'Hôtel de Ville d'AUMALE, sous la présidence de M. François SELLIER, Maire

Étaient présents : M. François SELLIER, Maire ;
M. Bruno ELIOT, Mme Valérie ROMAIN, M. Franck MORELLE, Mme Lydie DAGICOUR, M. Christian FRANCOIS, Adjoint ;
M. Emile GOSSET, M. Georges CRESTANI, M. Joël GOURDAIN, M. Philippe FOUCARD, Mme Régine CLÉRÉ, Mme Anne DUPLESSIS, Mme Alexandra BOUÉ, Mme Séverine FLEURY, M. Jérôme DRUET, Mme Anaïs MORELLE, M. Marc DOOM, Mme Virginie LUCOT AVRIL

Était absente excusée : Mme Emilie CADINOT (pouvoir à Anne DUPLESSIS)

APPEL NOMINAL

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé et désigné, à l'unanimité, Madame Valérie ROMAIN pour assurer ces fonctions.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 31 MARS 2026

Aucune observation

Adopté à l'unanimité

Adoption du Compte Financier Unique 2025 – Budget Cinéma (2026/021)

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Bruno ELIOT est élu président de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention (Virginie LUCOT AVRIL), le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget cinéma qui se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	138 563,74 €
Dépense de fonctionnement	114 306,22 €

Soit un excédent de fonctionnement de 24 257,52 €

Recettes d'investissement	9 229,96 €
Dépenses d'investissement	7 838,31 €

Soit un excédent d'investissement de 1 391,65 €

Affectation du résultat 2025 – Budget Cinéma (2026/022)

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté	0
- un excédent de fonctionnement	+24 257,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	24 257,52
- un déficit d'investissement cumulé	-19 363,91
- un déficit des restes à réaliser	0
Soit un déficit de financement	-19 363,91
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025, comme suit :	
	RESULTAT 2025 :
	4 893,61
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	4 893,61
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	-19 363,91

ADOPTE les affectations de résultats 2025 ci-dessus.

Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Cinéma (2026/023)

Monsieur le Maire ayant présenté le Budget Primitif 2026 du cinéma,

Madame Virginie LUCOT AVRIL demande comment se fait-il que la recette d'investissement concernant le remplacement du projecteur n'a pas été inscrite comme subvention, ce qui aurait diminué d'autant le virement de la commune. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une avance remboursable, et que comme les deux budgets sont en M57 cela ne pose aucun problème.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026 du budget cinéma qui se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	191 300 €
Dépense de fonctionnement	191 300 €

Recettes d'investissement	77 463,91 €
Dépenses d'investissement	77 463,91 €

Adoption du Compte Financier Unique 2025 – Budget Eau (2026/024)

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Bruno ELIOT est élu président de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame LUCOT AVRIL revient sur la délibération du 20 janvier 2026 concernant la redevance de performance des réseaux d'eau et d'assainissement, et indique qu'il aurait été possible de faire autrement en piochant dans

l'excédent afin d'éviter une hausse du prix de l'eau aux habitants. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une obligation légale imposée par l'Agence de l'Eau et que nous n'avons pas la main sur le taux de la redevance, et que cette délibération a été préparée sur les conseils de l'AMO IC Eau.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions (Marc DOOM et Virginie LUCOT AVRIL), le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget eau qui se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	75 595,91 €
Dépense de fonctionnement	35 357,79 €

Soit un excédent de fonctionnement de 40 238,12 €

Recettes d'investissement	22 922,18 €
Dépenses d'investissement	44 939,46 €

Soit un déficit d'investissement de 22 017,28 €

Affectation du résultat 2025 – Budget Eau (2026/025)

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté	+236 910,53
- un excédent de fonctionnement	+40 238,12
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	277 148,65
- un excédent d'investissement reporté	+182 228,64
- un déficit d'investissement	-22 017,28
Soit un excédent d'investissement cumulé	+160 211,36
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025, comme suit :	
RESULTAT 2025 :	277 148,65
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	277
	148,65
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	160 211,36

ADOPTE les affectations de résultats 2025 ci-dessus.

Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Eau (2026/026)

Monsieur le Maire ayant présenté le Budget Primitif 2026 de l'eau,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 contre (Virginie LUCOT AVRIL) et 1 abstention (Marc DOOM), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026 du budget eau qui se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	347 148,65 €
Dépense de fonctionnement	347 148,65 €

Recettes d'investissement	487 460,01 €
Dépenses d'investissement	487 460,01 €

Adoption du Compte Financier Unique 2025 – Budget Assainissement (2026/027)

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Bruno ELIOT est élu président de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame LUCOT AVRIL revient sur la délibération du 20 janvier 2026 concernant la redevance de performance des réseaux d'eau et d'assainissement, et indique qu'il aurait été possible de faire autrement en piochant dans l'excédent afin d'éviter une hausse du prix de l'eau aux habitants. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une obligation légale imposée par l'Agence de l'Eau et que nous n'avons pas la main sur le taux de la redevance, et que cette délibération a été préparée sur les conseils de l'AMO IC Eau.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions (Marc DOOM et Virginie LUCOT AVRIL), le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement qui se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	168 976,24 €
Dépense de fonctionnement	137 305,41 €

Soit un excédent de fonctionnement de 31 670,83 €

Recettes d'investissement	89 148,24 €
Dépenses d'investissement	122 284,54 €

Soit un déficit d'investissement de 33 136,30 €

Affectation du résultat 2025 – Budget Assainissement (2026/028)

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté	+473 454,96
- un excédent de fonctionnement	+31 670,83
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	505 125,79
- un excédent d'investissement reporté	+651 132,85
- un déficit d'investissement	-33 136,30
Soit un excédent d'investissement cumulé	617 996,55
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025, comme suit :	
RESULTAT 2025 :	505 125,79
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	505 125,79
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	617 996,55

ADOPTÉ les affectations de résultats 2025 ci-dessus.

Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Assainissement (2026/029)

Monsieur le Maire ayant présenté le Budget Primitif 2026 de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 contre (Virginie LUCOT AVRIL) et 1 abstention (Marc DOOM), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026 du budget assainissement qui se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	625 125,79 €
Dépense de fonctionnement	625 125,79 €

Recettes d'investissement	1 159 622,34 €
Dépenses d'investissement	1 159 622,34 €

Adoption du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune (2026/030)

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Bruno ELIOT est élu président de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 contre (Marc DOOM et Virginie LUCOT AVRIL), le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget commune qui se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	4 054 486,59 €
Dépense de fonctionnement	2 880 335,38 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 174 151,21 €

Recettes d'investissement	564 701,31 €
Dépenses d'investissement	571 720,83 €

Soit un déficit d'investissement de 7 019,52 €

Affectation du résultat 2025 – Budget Commune (2026/031)

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté	+9 183,36
- un excédent de fonctionnement	+1 174 151,21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	1 183 334,57
- un déficit d'investissement reporté	-332 843,90
- un déficit d'investissement	-7 019,52
Soit un excédent d'investissement cumulé	-339 863,42

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025, comme suit :	
RESULTAT 2025 :	1 183 334,57
Affectation complémentaire en réserve (1068)	339 863,42
Résultat reporté en fonctionnement (002)	843 471,15
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	339 863,42

ADOPTÉ par 17 voix pour et 2 abstentions (Marc DOOM et Virginie LUCOT AVRIL) les affectations de résultats 2025 ci-dessus.

Fiscalité Directe Locale 2026 (2026/032)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'appliquer les mêmes taux communaux d'imposition en 2026 (taux inchangés depuis 2011), soit :

Taxe Foncière (bâti)	44,49 %
Taxe Foncière (non bâti)	47,51 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	18,53 %
Taxe d'Habitation	22,49 %

Madame LUCOT AVRIL indique qu'en raison de la forte augmentation des bases d'imposition il serait préférable de partir du produit fiscal souhaité afin d'éviter une trop forte augmentation de la taxe foncière pour les administrés. Monsieur le Maire lui répond que les taux sont inchangés depuis 2011 et qu'elle s'est bien gardée de diminuer les taux lorsqu'elle était en fonction.

Après délibération et vote par 17 voix pour et 2 contre (Marc DOOM et Virginie LUCOT AVRIL), le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Commune (2026/033)

Monsieur le Maire ayant présenté le Budget Primitif 2026 de la commune,

Monsieur Marc DOOM demande si l'extension à la salle des fêtes est prévue dans le budget présenté, il lui est répondu que cela figure dans les propositions au compte 2188. Il demande en outre l'état du contrat concernant les pigeons, Monsieur le Maire lui répond avoir procédé à un changement de prestataire qui interviendra prochainement sur la commune.

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 contre (Marc DOOM et Virginie LUCOT AVRIL), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026 du budget commune qui se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	4 565 852,15 €
Dépense de fonctionnement	4 565 852,15 €
Recettes d'investissement	1 003 863,42 €
Dépenses d'investissement	1 003 863,42 €

Subventions 2026 aux associations (2026/034)

Il est précisé que Mesdames Lydie DAGICOUR et Régine CLÉRÉ se sont déportées, étant présidentes d'association et directement concernées par le vote de celles-ci.

Monsieur Jérôme DRUET demande pourquoi la subvention de l'école de musique est aussi élevée, Monsieur le Maire lui répond qu'elle n'est pas si élevée que ça puisque l'intégralité part dans le salaire des professeurs.

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour l'attribution des subventions aux associations comme ci-dessous :

SUBVENTIONS 2026	2026
Comité des Fêtes	50 000
Subvention classe de découverte	1 320
Coopérative scolaire Ecole Lucie Aubrac	400
Entente Sportive Aumaloise	20 000
E.S.A Pétanque – 1 ^{er} mai	500
Tennis - Participation éclairage	1 500
Amicale des Sapeurs-Pompiers	700
Association des Donneurs de Sang d'Aumale	100
Association des Familles - Centre de Loisirs	13 000
Association des Jardins Ouvriers	70
Club des Loisirs des Aînés Aumalois	450

SUBVENTIONS 2026 (suite)	
Enfance et partage	100
Maison des Jeunes - tennis de table	170
Musique d'Aumale	19 000
Syndicat d'Initiative d'Aumale	1 400
Salon du livre	2 350
Société de Pêche et de Pisciculture	80
Anciens Combattants	220
Association des Médaillés Militaires d'Aumale	190
Sclérose latérale amyotrophique (S.L.A.)	100
Prix courses d'Aumale Cycliste	150
Association sportive du collège Saint Joseph	350
Association sauvegarde église Aumale et du Patrimoine local	50
Pêche – subvention exceptionnelle	110
Les p'tits héritiers d'Aumale	300
Banquet Sainte Barbe	1000
Banquet Sainte Cécile	400
TOTAL	114 010

Tarifs de la Piscine Municipale (2026/035)

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} juin 2026:

PISCINE		2025
ADULTES : Bain Adulte Aumale		4,00
Bain adulte Hors Aumale		4,50
Carnet adulte Aumale		32,00
Carnet adulte Hors Aumale		40,50
Adulte journée Aumale		6,00
Adulte Journée Hors Aumale		7,00
Abonnement quinzaine plus de 16 ans Aumale		35,00
Abonnement quinzaine plus de 16 ans Hors Aumale		40,00
Abonnement mensuel plus de 16 ans Aumale		50,00
Abonnement mensuel plus de 16 ans Hors Aumale		55,00
Séance d'Aquagym		5,00
ENFANTS :	Bain enfant 3-16 ans Aumale	2,80
	Bain enfant 3-16 ans Hors Aumale	3,30
	Carnet enfants Aumale	22,40
	Carnet enfants Hors Aumale	29,70
	Abonnement quinzaine enfants Aumale	25,00
	Abonnement quinzaine enfants Hors Aumale	30,00
	Abonnement mensuel enfants Aumale	35,00
	Abonnement mensuel enfants Hors Aumale	40,00
DIVERS :	Par enfant Centre de Loisirs Aumale (à partir de 15 enfants)	1,00
	Visiteur	1,00

BONBONS PISCINE		2025
- 1 petit sachet de bonbons (12)		1,00
- 1 grand sachet de bonbons (25)		2,00
- 1 barre de mars ou snickers ou de lion		1,50
- 1 barre de kinder Bueno		1,50
- 1 paquet de Petit Prince		1,00
- 1 paquet de chips		1,00
- 1 pack goûter (1 boisson et 1 petit prince)		2,00
GLACES		
- 1 cornetto enigma		2,00
- 1 magnum		2,50
- 1 super twister		1,50
- 1 Push up Haribo		2,00
Glaces à l'italienne :		
- 1 cornetto soft vanille ou chocolat ou vanille/pépité ou fraise		2,00
BOISSONS		
- coca, Ice Tea, jus d'orange		1,50
- Orangina		1,50
- eau cristalline 50 cl		1,00

- 1 café ou 1 thé	1,00
- 1 chocolat chaud	1,50
CREPES - GAUFRES	
- CREPE	
° nature ou sucre	1,50
° avec confiture ou chocolat ou caramel	2,00
- GAUFRE	
° nature ou sucre	2,00
° avec confiture ou chocolat ou caramel	2,50

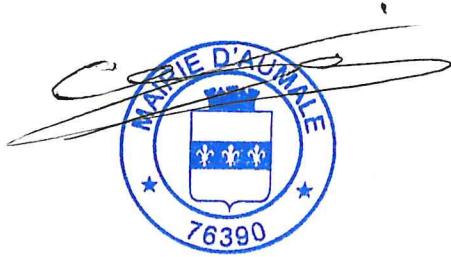
Questions Diverses

- Monsieur Georges CRESTANI demande s'il serait envisageable de fixer un tarif pour les retraités concernant la piscine, estimant que ceux-ci ont moins de moyens que les actifs ; Monsieur le Maire lui indique que les tarifs sont déjà bas et que ce n'est pas à l'ordre du jour. Il demande également comment est-ce que l'on contrôle les personnes étant d'Aumale pour bénéficier du tarif réduit, Monsieur le Maire lui répond que les agents d'accueil à la piscine demandent un justificatif de domicile en cas de doute. Il demande également comment sont recrutés les agents saisonniers de la piscine, Monsieur le Maire lui répond que ce sont des contrats saisonniers établis par la Mairie. Il demande en outre, si à chaque fois que la salle des fêtes est louée une convention est signée, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Il souhaite savoir si à cette occasion un chèque de caution est demandé, il lui est répondu que cela n'est pas possible réglementairement.
- Monsieur Marc DOOM demande si une commission travaux est prévue prochainement. Monsieur Franck MORELLE lui répond qu'effectivement une réunion de la commission travaux sera convoquée sous peu.
- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir pris l'attache de l'association Autosages il y a environ deux mois afin de déployer le service de transport qu'elle propose, Monsieur GIGNOUX, le président de l'association a été surpris de cette prise de contact car il lui avait été répondu qu'il n'y avait pas de besoin sur Aumale. Il en profite pour lancer un appel à volontaires, car le service est très demandé et fonctionne très bien malgré son déploiement récent. Madame Valérie ROMAIN précise que le planning est plein jusqu'au mois de juin et qu'il y a déjà une vingtaine d'adhérents. Madame Virginie LUCOT AVRIL indique que ce service existait déjà par le passé mais que les bénévoles n'avaient pas tenus la cadence et s'étaient épuisés pour finalement ne plus assurer le service sur Aumale. Monsieur le Maire lui répond qu'ils s'étaient épuisés car il n'y avait pas d'antenne à Aumale comme maintenant et que les bénévoles venaient de Gournay.
- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal rechercher une personne pour s'occuper des daims appartenant à la commune, la personne qui s'en occupait précédemment ayant souhaité arrêter, il la remercie au passage de s'en être occupé pendant des années. Madame Virginie LUCOT AVRIL précise que normalement le Maire ou un Adjoint doit être titulaire du brevet de technicien agricole afin de pouvoir s'occuper des daims, Monsieur le Maire lui répond qu'il vaut mieux une personne même étrangère au Conseil Municipal que personne.
- Madame Virginie LUCOT AVRIL indique qu'il serait souhaitable de subventionner plus fortement le handball, étant donné que l'équipe évolue en Nationale 3 et n'est pas éligible aux subventions du département. Monsieur le Maire lui demande pourquoi elle n'a pas évoqué ce sujet il y a une semaine lors de la commission finances, cela aurait pu être intégré aux propositions de ce jour. Monsieur Franck MORELLE lui indique qu'il souhaite échanger avec elle à ce sujet et qu'apparemment elle n'est pas très au fait du fonctionnement des associations.

- Madame Virginie LUCOT AVRIL précise aux membres du Conseil Municipal, en sa qualité de conseillère départementale, que la subvention demandée au département concernant la rénovation des toilettes publiques place Louis Philippe a été attribuée. Monsieur le Maire lui répond qu'il va remercier le département.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10

Le Maire,
François SELIER



La Secrétaire de séance,
Valérie ROMAIN